

Résumé des mandats
Congrès de la CLASSE des 28 et 29 avril 2012
Tenu à l'Université Laval

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
 - 1.4 Adoption du procès-verbal du dernier Congrès
- 2.0 Accueil des associations membres de la CLASSE
- 3.0 Bilans
 - 3.1 Comités et Conseils
 - 3.2 Négociations
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Négociations
 - 4.2 Grèves
 - 4.3 Actions et manifestations
- 5.0 Femmes
- 6.0 ASSÉ
 - 6.1 Membres
 - 6.2 Finances
 - 6.3 Élections 2012-2013
- 7.0 Revendications
- 8.0 Élections
- 9.0 Finance
- 10.0 Avis de motions
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

Adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du 22 avril 2012.

Accueil des associations membres de la CLASSE

1. Que l'on accueille l'ASETAP (Association des étudiants en Arts plastiques de l'Université Laval) comme membre de la CLASSE.

Plan d'action

Négociations

1. Que la CLASSE organise une conférence de presse afin de présenter un plan de sortie de crise combinant nos propositions sur le mal-financement et les alternatives fiscales.

Que ce plan de sortie comporte divers scénarios :

- L'obtention de la gratuité scolaire échelonnée sur 5 ans
- Le gel au retour des frais de 2007

Que tout plan de sortie de crise inclut la mise sur pied d'états généraux sur l'avenir de l'éducation au Québec à l'automne 2012, ou au plus tard à l'hiver 2013.

Que les autres organisations étudiantes nationales soient invitées à y participer.

2. Que le Congrès de la CLASSE rejette l'offre gouvernementale du 27 avril 2012

3. Que la CLASSE propose la tenue d'États généraux sur l'éducation postsecondaire.

Que ces États généraux soient conditionnels à un gel des frais de scolarité et qu'ils aient pour but l'élaboration concrète, démocratiquement délibérée, de stratégies de restructuration du financement et de la gouvernance des universités québécoises et des cégeps.

Qui y seraient soumis à une évaluation critique :

La fonction et la mission des institutions d'enseignement postsecondaire dans l'ensemble de la société québécoise, en prenant en considération l'ensemble des sphères qu'elles affectent, c'est-à-dire aussi bien les sphères économiques que sociales, culturelles, et scientifique

- La nécessaire autonomie des universités et des cégeps dans leurs rapports à l'ingérence des intérêts privés et à la logique marchande
- Les objectifs des universités et des cégeps, ainsi que leurs besoins en fonction de ces objectifs, dans le respect de la diversité des domaines d'étude
- La gestion des revenus et des dépenses universitaires et collégiales au cours des 10 dernières années
- Les possibilités de gestion des revenus ignorées sous le mode actuel, en excluant toute hausse de frais ou toute instauration de frais de scolarité au collégial
- L'exploration des diverses avenues du financement à venir des universités
- La possibilité d'instauration de la gratuité scolaire à l'université
- La question de l'endettement étudiant, y compris le nombre de mois maximal d'accessibilité à l'Aide financière aux études (AFE) en prenant compte des situations particulières de marginalisation: personnes en situation d'handicap, parent-étudiants-es, immigrants-es, etc.
- Une modification des critères d'attribution de l'Aide financière aux études (AFE) qui inclurait une réflexion sur la reconnaissance de l'autonomie de l'étudiant-e dès son départ du foyer familial
- La rémunération du 4^e stage en enseignement et dans tout autre programme où ce serait applicable
- Une remise en question du modèle de gouvernance des universités québécoises et des cégeps
- L'élaboration d'une politique familiale dans toutes les universités et tous les cégeps en collaboration avec les associations de parents.

Que siègent à la commission de ces états généraux, dans une proportion d'au moins les deux-tiers, des délégué-e-s représentant les associations étudiantes et les différents syndicats de la communauté universitaire et collégiale.

4. Que la CLASSE ne refuse pas de négocier s'il y a présence de médiateur et de médiatrice;
Que la CLASSE réitère que les Assemblée générales sont les seules à pouvoir décider de l'issue de la grève;
Que le Comité de négociation de la CLASSE se garde le droit de refuser des médiateurs ou médiatrices s'il les juge inadéquats ou inadéquates;
Que la CLASSE ne réclame pas publiquement de médiation.
Que la CLASSE invite ses associations membres à se consulter sur la proposition des fédérations étudiantes sur la médiation avec le gouvernement d'ici le prochain Congrès.

5. Que la CLASSE invite et encourage toutes les associations étudiantes du Québec à consulter leur Assemblée générale sur la question de la grève en temps d'élection et à adopter des mandats à ce sujet.

Grève

1. Que la CLASSE dénonce la violence de certains manifestants et certaines manifestantes envers d'autres manifestantes et manifestants.

Qu'elle appelle à la solidarité et au respect de la diversité des tactiques

Qu'elle invite les associations membres à lancer le débat dans les assemblées générales et qu'elle produise du matériel d'information en ce sens.

ASSÉ

Membres

1. Que l'ASSÉ reçoive l'Association de création et étude littéraires de l'Université Laval (ACELUL), l'Association étudiante de théâtre de l'Université Laval (AGÉÉTUL), le Regroupement des étudiant-e-s en sociologie de l'Université Laval (RÉSUL), l'Association Générale des Etudiantes et Etudiants Prégradués en Philosophie (AGEEPP-UL) et l'Association des physiciens de l'Université Laval (ADÉPUL) comme membre de l'ASSÉ.

Propositions mises en dépôt

1. Que la CLASSE ouvre elle-même une table de négociation;

Qu'elle invite la FECQ, la FEUQ et la TaCEQ;

Qu'elle y invite le gouvernement à condition que celui-ci dénonce son propre recours à la violence, dont la violence policière et à l'intimidation, qu'il s'excuse et qu'il se dore d'un mandat ministériel pour discuter de la hausse des frais de scolarité;

Que la rencontre ne se fasse pas à huis-clos;

Que les perturbations économiques et sociales se poursuivent pour la durée de cette table, autrement dit, sans trêve;

Que la Ministre revienne sur son appel à franchir les lignes de piquetage et qu'elle n'appelle plus les administrations d'établissements scolaire à forcer la reprise des cours;

2. Que la CLASSE exige de la Ministre qu'elle réponde dans un délai de 48 heures après l'annonce publique de la proposition de la table de négociations après quoi l'offre ne tiendrait plus.

3. Que la CLASSE dénonce l'ajout ad hoc de conditions pour participer à la table des négociations;
Que la CLASSE refuse la tenue de toute trêve d'une durée déterminée ou indéterminée.
4. Que la CLASSE exige la démission du gouvernement en raison de son inaptitude à assumer ses responsabilités.
5. Que la CLASSE exige que les négociations soient publiques.
6. Que la CLASSE accepte une médiation avec le gouvernement à condition que nos Assemblées générales demeurent souveraines pendant tout le processus de médiation et que la CLASSE puisse proposer un médiateur ou une médiatrice.